

Chardonne, le 21 août 2018

Document à l'attention des médias

Rentrée politique du PLR Vaud 2018

Des mesures concrètes pour notre canton

Les mesures proposées sont résumées ci-dessous. Leur origine et leurs objectifs ont été développés en conférence de presse. Pour les détails, les intervenants se tiennent à votre disposition.

Promouvoir de nouvelles structures adaptées et évolutives pour la prise en charge des aînées

Réinventer nos espaces de vie

Le PLR souhaite proposer de nouveaux espaces de vie pour nos aînés et mettre les besoins spécifiques, voire individuels, des personnes âgées au cœur des réflexions, dans une logique toujours d'économicité. La frontière entre ambulatoire et stationnaire tend à disparaître, **les EMS doivent se réinventer tandis que de nouveaux modèles de logements, adaptés, évolutifs et intergénérationnels doivent voir le jour** (exemples à étudier : villages Landais Alzheimer à Dax en France et Hogewey aux Pays-Bas).

Dans l'immédiat, **les logements protégés ou adaptés doivent être promus** et ceci en partenariat avec les communes et le privé. **Les structures d'accueil temporaires et de court séjour doivent être renforcées** et les modèles alternatifs pertinents aux EMS encouragés.

Réviser les normes pour les nouveaux modèles de logements

Pour le PLR Vaud, **les normes actuelles concernant les logements protégés/adaptés doivent être assouplies afin de faciliter leur développement. Ces normes doivent en outre être mises au goût du jour, afin d'intégrer les nouveaux besoins des aînées et les nouvelles possibilités, comme les nouvelles technologies.** Cela concerne également la récente révision légale connue sous le nom de LPPPL (Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif) et son règlement d'application, en attente.

Réviser le système de financement des logements

Au-delà de la révision des normes en vigueur, **les règles de financement des logements pour les bénéficiaires d'aides sociales doivent être révisées (notamment les prestations complémentaires)**, afin d'inclure les nouvelles possibilités d'habitat. Aujourd'hui, par exemple, certains bénéficiaires de PC ne peuvent habiter dans un logement protégé car son loyer dépasse ce qui est admis par les PC. Or, le calcul peut être mauvais, à la fois pour l'individu concerné et pour l'État, qui aurait tout à gagner à financer un logement protégé à la place, par exemple, d'un transfert en EMS. Inquiet d'assurer la dignité des personnes, le PLR Vaud souhaite en outre trouver des mesures financières pour éviter les hospitalisations abusives et onéreuses dans les situations de fin de vie.

Promouvoir les nouvelles technologies pour le bien-être des aînées

Des logements innovants

Pour le PLR Vaud, **les nouvelles technologies sont un « plus » indéniable pour améliorer le quotidien de nos aînées et renforcer leur autonomie.** Génératrices d'économicité et de simplicité, le PLR Vaud souhaite promouvoir leur implémentation au niveau des logements, afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (télésurveillance, robotique, objets connectés, etc.). Certes, les nouvelles technologies ne remplaceront pas les contacts humains et devront se développer dans le respect de la sphère privée et du principe de la protection des données.

Promouvoir le dossier électronique du patient

Au-delà de la technologie utilisée dans les logements, un autre exemple d'innovation est défendu par le PLR Vaud : le dossier électronique du patient. **Le PLR Vaud propose d'accélérer le processus visant à rendre automatique et uniforme l'utilisation du dossier électronique du patient.** Cette technologie doit simplifier le travail des acteurs de la santé et aussi celui du patient (dont les personnes âgées), tout en réduisant les coûts de la santé. Le dossier électronique du patient devra évidemment être mis en œuvre en respectant la sphère privée et le principe de la protection des données.

Cohésion intergénérationnelle

Réviser le RDU et assurer la cohésion intergénérationnelle à long terme

Le PLR Vaud propose **une révision du « revenu déterminant unifié » (RDU)** afin de diminuer les effets de seuils. Cette révision modifiera en parallèle les coûts induits par les subsides à l'assurance-maladie obligatoire. A noter que l'inversion programmée de la pyramide des âges rendra le financement de ces subsides de plus en plus difficile : aujourd'hui, le financement est assuré en grande partie par les personnes actives, qui n'arriveront bientôt plus à suivre la demande. Trouver des solutions permettra d'assurer la cohésion intergénérationnelle sur le long terme.

Proches aidants ou personnes de soutien

Les proches aidants ou les personnes de soutien effectuent un travail remarquable auprès de leur proche (contact social, soins, etc.). Sans cette aide, l'État verrait ses charges augmentées. Le PLR Vaud souhaite encourager leur engagement en permettant **aux proches aidants/personnes de soutien de déduire de leur revenu imposable les frais afférents à leur activité de soutien.** Travailler sur le quotient familial ou via des déductions forfaitaires est une solution. Une attestation de proche aidant serait en outre un outil simple et efficace pour reconnaître et valoriser son travail. Quant aux contrôles, ils pourraient être réalisés par les Centres Médicaux Sociaux (CMS), les médecins ou d'autres organismes actifs dans les soins aux personnes.

Cette mesure répond à la volonté du PLR Vaud de réduire l'imposition des personnes physiques de manière ciblée en lieu et place de multiplier les subsides.

Valorisation des acquis des 50+ et 60 +

Le PLR Vaud est convaincu que les seniors et personnes âgées sont de précieux soutiens pour la société. Leurs expériences professionnelles et humaines, leurs connaissances, leurs réseaux et leur vécu, sont une richesse dont il serait dommage de priver les générations actuelles et futures. Le PLR souhaite agir pour valoriser les acquis des 50 + et 60+ de deux façons :

Sur le marché du travail : il est reconnu que les personnes âgées de 50 ans et plus font partie de la tranche d'âge ayant le plus de difficulté à retrouver un emploi en cas de chômage. Or, leur savoir-faire et leurs expériences devraient être valorisés. **Le PLR Vaud souhaite trouver, de façon concertée avec les entreprises, des mesures afin d'inciter les travailleurs à garder une activité professionnelle jusqu'à l'âge de référence de la retraite, voire au-delà.**

Au sein de la société, soutenir le bénévolat : les retraités ont beaucoup à offrir à la société. Ils sont souvent actifs, à titre bénévole, au sein d'associations, qu'elles soient sportives, culturelles, humanitaires, sanitaires, dédiées à la jeunesse, etc. Il s'agit d'encourager leur participation à ces structures, en offrant à ces dernières des conditions-cadre attractives. De manière générale, **le PLR Vaud souhaite étudier des mesures visant à favoriser les activités bénévoles au profit du bien public et des générations futures.**

+ *Les Jeunes Libéraux-Radicaux vaudois ont également présenté des mesures visant à renforcer les liens intergénérationnels (se référer au communiqué de presse). Pour toutes questions, merci de contacter leur président, Antoine Müller : 079 244 95 86 / antoine.mueller@jlr.ch.*